

La chaire Pracom souhaite donner plus de flexibilité à son modèle afin d'améliorer la coopération entre partenaires et chercheurs. Elle se dote d'un nouvel outil, l'Action Exploratoire (AE) pour inciter à l'activité collaborative et donner naissance à des projets fédérateurs.

Cette fiche décrit les objectifs d'une AE, les conditions de candidature et de sélection, les financements possibles ainsi que les engagements attendus.

### **Objectif**

Une AE est portée par un chercheur de IMT Atlantique, membre d'un département de la chaire Pracom, elle traite un sujet qui intéresse un ou plusieurs membres Pracom, elle peut également intégrer des partenaires extérieurs. L'objectif d'une AE est de faire mûrir une idée fédératrice pour la transformer en projet d'envergure (projet collaboratif, projet de recherche autoporté, thèses CIFRE, contrats bilatéraux...).

### **Financement**

La chaire Pracom accorde un budget de 10 à 20 k€ modulé en fonction du nombre et du niveau d'adhésion des partenaires impliqués dans l'AE. Chacun de ces derniers s'engage à missionner une personne pour participer réellement aux travaux de l'AE. Le financement issu de Pracom est calculé par la formule :

$$BAE = [9 + (0.5 \cdot n \cdot N_3 + 2 \cdot n \cdot N_2 + 4 \cdot n \cdot N_1)] \text{ k€},$$

$n \cdot N_i$  étant le nombre d'adhérents de niveau  $N_i$  intéressés par l'action exploratoire. Ce budget correspond à un plafond. Il est disponible pour la durée de l'AE. Un adhérent peut participer à plusieurs AE sur le même appel ou sur des appels successifs et donc contribuer au calcul de plusieurs BAE en parallèle.

Le budget accordé peut, en particulier, permettre de financer des stages, quelques mois de CDD ou de post-doc, du matériel, des mobilités de doctorants, ... Le financement d'une AE peut être complété par des contributions d'IMT Atlantique, des adhérents ou de partenaires extérieurs. Ces contributions peuvent être matérielles, financières ou composées de ressources humaines. Par exemple, un doctorant peut aller 3 mois en entreprise pour apporter une expertise puis recevoir un financement pour prolonger sa thèse du même temps.

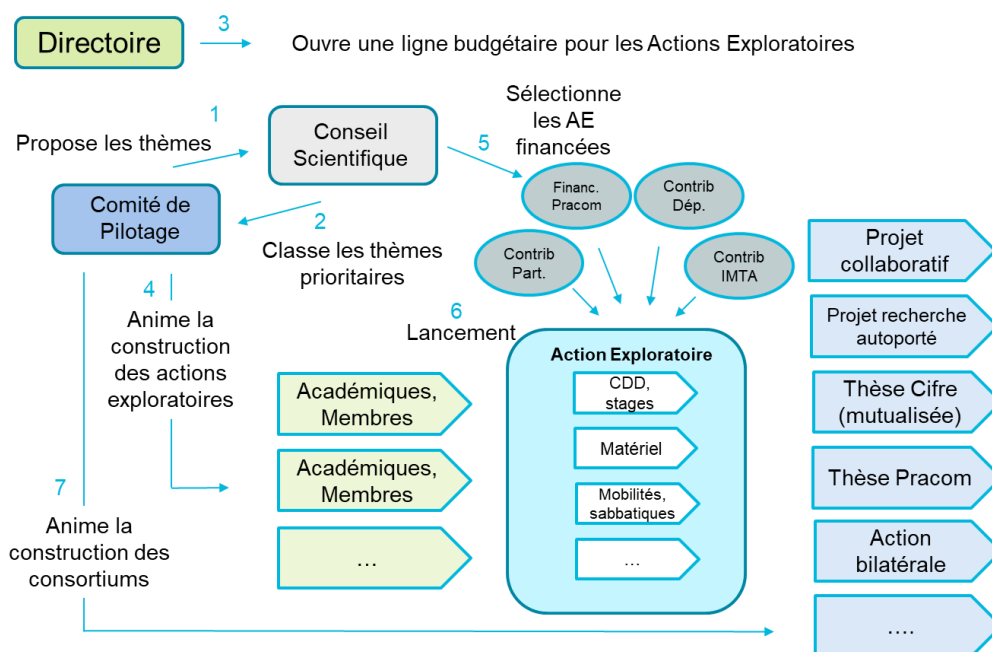
### **Candidature**

Le porteur émanant d'IMT Atlantique s'associe à au moins un partenaire pour constituer une fiche de candidature. Le sujet doit appartenir aux thèmes proposés par le conseil scientifique, mais des dérogations restent possibles à titre exceptionnel.

La fiche de candidature indique l'utilisation prévue du financement accordé par la chaire, ainsi que les contributions des différents partenaires. Chaque proposition se veut ouverte à l'ensemble des adhérents, l'objectif des AE étant d'animer des collaborations internes à la chaire. Un partenaire, non embarqué dans la proposition initiale, pourrait donc rejoindre toute AE, sous condition de remplir les conditions de mise à disposition décrites dans le paragraphe ci-dessus.

## Sélection

1. Le Comité de Pilotage (CP) propose, en concertation avec les membres, une liste de thèmes.
2. Le Conseil Scientifique de fin d'année classe les thèmes proposés par le CP.
3. Le Directoire de janvier décide d'une ligne budgétaire ouverte à répartir dans l'année.
4. Entre janvier et octobre, le CP anime l'élaboration d'actions exploratoires associant un porteur d'IMT Atlantique et au moins un partenaire intéressé (avec une personne identifiée, disponible pour participer à l'AE), sur un sujet en accord avec les thèmes proposés. Une candidature peut également être déposée de manière spontanée. La chaire s'engage à mettre en œuvre une commission de validation en place dans un délai de trois mois suivant le dépôt d'une candidature. Ce délai permet aux autres partenaires de s'associer à la candidature ou de proposer une nouvelle candidature portant sur un autre sujet et examinée par la même commission. Chaque proposition est publiée à l'ensemble des partenaires dès réception.
5. Au terme du délai, par vote électronique ou en présentiel, le CS sélectionne parmi les AE candidates celles qui seront financées en respectant le budget alloué.
6. Dès leur sélection, les AE se mettent en place pour une durée précisée et justifiée dans la candidature (pouvant aller de quelques mois à une année).
7. Durant les derniers mois, l'AE peut mettre en place un projet de plus grande envergure : projet collaboratif, projet de recherche autoporté, thèse CIFRE (éventuellement mutualisée), thèse Pracom, action bilatérale, ... Le comité de pilotage anime alors la construction des consortiums.



## Engagements

L'AE est sans obligation de résultats, par contre le porteur s'engage à présenter au Conseil Scientifique un état d'avancement au cours du déroulement de l'AE et un bilan à son terme.

## Propriétés intellectuelles

Dans les cas le nécessitant, un accord spécifique pourra être mis en place, répertoriant les propriétés antérieures.